

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 juin 2008 de Mmes Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, MM. Mathias Buschbeck et Miguel Limpo, intitulée: «Pont des Délices: cyclistes, attention à la promotion du vélo!»

TEXTE DE LA QUESTION

Les voies couvertes de Saint-Jean constituent sans conteste un axe particulièrement important pour la circulation cycliste de la ville, voire du canton de Genève, au regard notamment de sa grande fréquentation.

Cet aménagement se rétrécit puis se termine sur le pont des Délices, croisement de plusieurs voies cyclistes et fréquenté par de nombreux piétons (proximité d'arrêts de bus et d'établissements scolaires). Cette cohabitation demande une visibilité parfaite qui aujourd'hui est fortement réduite par la présence d'un panneau d'affichage de la Ville de Genève installé perpendiculairement à la voie cyclable, juste avant le croisement. Ce panneau fait depuis plusieurs mois la promotion des samedis du vélo et des dimanches à pied; quel paradoxe!

S'il semble logique de mettre de tels panneaux dans des endroits fréquentés par la population, ils ne devraient pas pour autant gêner, voire rendre dangereux, la mobilité des piétons et des cyclistes.

Serait-il donc possible de déplacer ce panneau de quelques mètres, ou juste de l'orienter différemment afin d'assurer la sécurité de ce croisement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'implantation du panneau d'affichage de la Ville de Genève City plan a été autorisée par le Service des agents de ville et du domaine public à la Société générale d'affichage, le 25 mars 2003. Cette autorisation résulte de la synthèse des préavis des services de l'ancien département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Les chemins de fer fédéraux (CFF) ont également donné leur accord, le 18 mars 2003, ce panneau étant situé sur la couverture des voies CFF.

La Direction générale de la mobilité du Département du territoire, compétente en matière de transports, estime que la situation actuelle est acceptable, partant du principe que tous les modes de déplacements doux doivent se respecter mutuellement et adapter leur vitesse en conséquence. Toutefois, la Direction générale de la mobilité abonde dans le sens d'une modification de l'emplacement de ce panneau si la visibilité s'en trouve améliorée.

Afin de répondre aux attentes et d'améliorer la visibilité, ce panneau d'affichage City plan sera prochainement pivoté de 90 degrés pour être adossé contre le mur. Il en résultera alors la perte d'une face d'affichage. Cette solution est la seule envisageable pour replacer ce panneau dans cet environnement, vu l'encombrement à proximité. Les travaux seront réalisés en interne, par les services de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 8 avril 2009.